

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 25

Pour : 30

Contre :

Abstention : 1

Séance ordinaire du 30 mars 2017

**L'an deux mil dix-sept
et le trente mars à dix-huit heures trente**

Date de convocation

Le 23 mars 2017

Date d'affichage

Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. GÉRARD SANJULLIAN, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, MME FABIENNE MINJARD, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME CLAIRE BRESOLIN à M. MAX IVAN ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

Délibération

n°2017-019

**Approbation du compte
de gestion 2016 du
budget principal dressé
par le Trésorier
principal**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le résultat de clôture du compte de gestion du budget principal dressé par Monsieur le Trésorier principal, receveur de la communauté de communes, s'établit comme suit :

MI ?

Délibération n°2017-019
Approbation du compte de gestion 2016 du budget principal dressé par le Trésorier principal

Excédent de fonctionnement : + 1 139 160,95 €
Déficit d'investissement : - 100 239,48 €
Résultat de clôture : + 1 038 921,47 €

Le rapporteur entendu,
Le conseil délibère,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2016 par M. le Trésorier principal, receveur intercommunal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 04/04/2017
Et notification
Du: 05/04/2017



Le Président

Max IVAN



Le Président,

Le Président

Max IVAN
Max IVAN

un ?

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 30 mars 2017

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 25

Pour : 31

Contre :

Abstention :

L'an deux mil dix-sept

et le trente mars à dix-huit heures trente

Date de convocation

Le 23 mars 2017

Date d'affichage

Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. GÉRARD SANJULLIAN, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, MME FABIENNE MINJARD, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME CLAIRE BRESOLIN à M. MAX IVAN ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRETAIRES DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

Délibération

n°2017-020

**Approbation du compte
de gestion 2016 du
budget annexe
assainissement dressé
par le Trésorier
principal**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe assainissement 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le résultat de clôture du compte de gestion du budget annexe assainissement dressé par Monsieur le Trésorier principal, receveur de la communauté de communes, s'établit comme suit :

M.P.

Délibération n°2017-020
Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe assainissement dressé par le Trésorier principal

Excédent d'exploitation : + 627 377,36 €
Excédent d'investissement : + 1 423 654,59 €
Résultat de clôture : + 2 051 031,95 €

Le rapporteur entendu,
Le conseil délibère,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 du budget annexe assainissement en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,


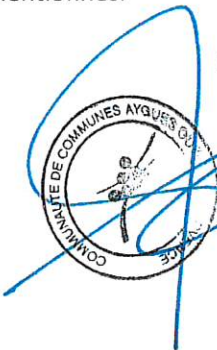
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget annexe assainissement dressé pour l'exercice 2016 par M. le Trésorier principal, receveur intercommunal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 04/04/2017
Et notification
Du: 05/04/2017

Le Président,
Le Président
Max IVAN
Max IVAN



Le Président
Max IVAN



14 1

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 25

Pour : 30

Contre :

Abstention : 1

Séance ordinaire du 30 mars 2017

L'an deux mil dix-sept

et le trente mars à dix-huit heures trente

Date de convocation

Le 23 mars 2017

Date d'affichage

Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. GÉRARD SANJULLIAN, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, MME FABIENNE MINJARD, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME CLAIRE BRESOLIN à M. MAX IVAN ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

Délibération

n°2017-021

**Approbation du compte
de gestion 2016 du
budget annexe de la
ZAE Jonquier &
Morelles de Camaret-
sur-Aigues dressé par le
Trésorier principal**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe de la zone d'activité économique *Jonquier & Morelles* de Camaret-sur-Aigues 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le résultat de clôture du compte de gestion du budget annexe de la zone d'activité économique *Jonquier & Morelles* de Camaret-sur-Aigues dressé par Monsieur le Trésorier principal, receveur de la communauté de communes, s'établit comme suit :

Handwritten signatures in blue ink.

Délibération n°2017-021
Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe de la ZAE Jonquier & Morelles de Camaret-sur-Aigues dressé par le Trésorier principal

Déficit de fonctionnement : - 22 355,13 €
Excédent d'investissement : + 177 096,23 €
Résultat de clôture : + 154 741,10 €

Le rapporteur entendu,
Le conseil délibère,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 du budget annexe de la zone d'activité économique *Jonquier & Morelles* de Camaret-sur-Aigues en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget annexe de la zone d'activité économique *Jonquier & Morelles* de Camaret-sur-Aigues dressé pour l'exercice 2016 par M. le Trésorier principal, receveur intercommunal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

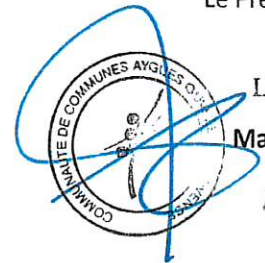
Le Président,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 04/04/2017

Et notification

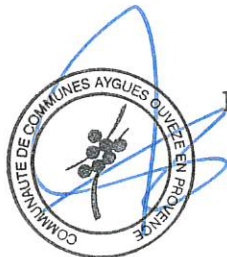
Du: 05/04/2017



Le Président

Max IVAN

Max IVAN



Le Président

Max IVAN

ny?

de la communauté de communes Aygües Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 25

Pour : 31

Contre :

Abstention :

Séance ordinaire du 30 mars 2017

**L'an deux mil dix-sept
et le trente mars à dix-huit heures trente**

Date de convocation

Le 23 mars 2017

Date d'affichage

Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. GÉRARD SANJULLIAN, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, MME FABIENNE MINJARD, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME CLAIRE BRESOLIN à M. MAX IVAN ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

**Délibération
n°2017-022**

**Approbation du compte
de gestion 2016 du
budget annexe de la
ZAE Saint-Antoine de
Violès dressé par le
Trésorier principal**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE
Le rapporteur expose :

Considérant que le résultat de clôture du compte de gestion du budget annexe de la zone d'activité économique *Saint Antoine* de Violès dressé par Monsieur le Trésorier principal, receveur de la communauté de communes, s'établit comme suit :

Résultat de fonctionnement : 0 €

Résultat d'investissement : 0 €

Résultat de clôture : 0 €

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

ay 1

**Délibération
n°2017-022
Approbation du compte
de gestion 2016 du
budget annexe de la
ZAE Saint-Antoine de
Violès dressé par le
Trésorier principal**

Déclare que le compte de gestion du budget annexe de la zone d'activité économique *Saint Antoine* de Violès dressé pour l'exercice 2016 par M. le Trésorier principal, receveur intercommunal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 04/04/2017
Et notification
Du: 05/04/2017



Le Président

Max IVAN



Le Président,

Le Président

Max IVAN
Max IVAN

my i

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 24

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Séance ordinaire du 30 mars 2017

**L'an deux mil dix-sept
et le trente mars à dix-huit heures trente**

Date de convocation

Le 23 mars 2017

Date d'affichage

Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Gérard SANJULLIAN, 1^{er} vice-président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, MME FABIENNE MINJARD, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD, MME CLAIRE BRESOLIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

Délibération

n°2017-023

**Approbation du compte
administratif 2016 du
budget principal**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif du budget principal 2016 qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2016 :	+ 739 160,95 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 400 000,00 €
Résultat de clôture :	+ 1 139 160,95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2016 :	- 399 354,49 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 299 115,11 €
Résultat de clôture :	- 100 239,48 €
Restes à réaliser reportés en 2017 (dépenses) :	- 45 700,00 €
Résultat cumulé :	- 145 939,48 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2017

Reçu en préfecture le 04/04/2017

Affiché le 05/04/2017

Bescher
L'original

ID : 084-248400160-20170330-DEL2017_023-DE

Délibération
n°2017-023
Approbation du compte
administratif 2016 du
budget principal

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve le compte administratif du budget principal 2016 qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2016 :	+ 739 160,95 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 400 000,00 €
Résultat de clôture :	+ 1 139 160,95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2016 :	- 399 354,49 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 299 115,11 €
Résultat de clôture :	- 100 239,48 €
Restes à réaliser reportés en 2017 (dépenses) :	- 45 700,00 €
Résultat cumulé :	- 145 939,48 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 04/04/2017
Et notification
Du: 05/04/2017



QR

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 24

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Séance ordinaire du 30 mars 2017

L'an deux mil dix-sept
et le trente mars à dix-huit heures trente

Date de convocation

Le 23 mars 2017

Date d'affichage

Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Gérard SANJULLIAN, 1^{er} vice-président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, MME FABIENNE MINJARD, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD, MME CLAIRE BRESOLIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

**Délibération
n°2017-024**

**Approbation du compte
administratif 2016 du
budget annexe
assainissement**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif du budget annexe assainissement 2016 qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, et qui se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice 2016 :	+ 281 620,92 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 345 756,44 €
Résultat de clôture :	+ 627 377,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2016 :	- 572 377,25 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 1 996 031,84 €
Résultat de clôture :	+ 1 423 654,59 €
Restes à réaliser reportés en 2017 (dépenses) :	- 1 661 200,00 €
Résultat cumulé :	- 237 545,41 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2017

Reçu en préfecture le 04/04/2017

Affiché le 05/04/2017

Besser le résultat

ID : 084-248400160-20170330-DEL2017_024-DE

**Délibération
n°2017-024
Approbation du compte
administratif 2016 du
budget annexe
assainissement**

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve le compte administratif du budget annexe assainissement 2016 qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur et qui se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice 2016 :	+ 281 620,92 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 345 756,44 €
Résultat de clôture :	+ 627 377,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2016 :	- 572 377,25 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 1 996 031,84 €
Résultat de clôture :	+ 1 423 654,59 €
Restes à réaliser reportés en 2017 (dépenses) :	- 1 661 200,00 €
Résultat cumulé :	- 237 545,41 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

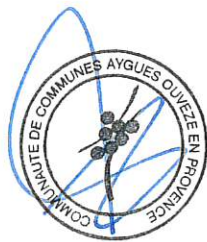
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 04/04/2017

Et notification

Du: 05/04/2017

Le 1^{er} vice-président,



Le Président

Max IVAN

CS

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 24

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Séance ordinaire du 30 mars 2017

**L'an deux mil dix-sept
et le trente mars à dix-huit heures trente**

Date de convocation

Le 23 mars 2017

Date d'affichage

Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Gérard SANJULLIAN, 1^{er} vice-président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, MME FABIENNE MINJARD, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD, MME CLAIRE BRESOLIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

**Délibération
n°2017-025**

**Approbation du compte
administratif 2016 du
budget annexe de la
ZAE Jonquier &
Morelles de Camaret-
sur-Aigues**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif du budget annexe de la zone d'activité économique *Jonquier & Morelles* de Camaret-sur-Aigues 2016 qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2016 : - 35 436,91 €
Reprise de l'exercice antérieur : + 13 081,78 €
Résultat de clôture : - 22 355,13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2016 : + 189 920,47 €
Reprise de l'exercice antérieur : - 12 824,24 €
Résultat de clôture : + 177 096,23 €

Le rapporteur entendu,

CS

Envoyé en préfecture le 04/04/2017

Reçu en préfecture le 04/04/2017

Affiché le 05/04/2017



ID : 084-248400160-20170330-DEL2017_025-DE

**Délibération
n°2017-025**

**Approbation du compte
administratif 2016 du
budget annexe de la
ZAE Jonquier &
Morelles de Camaret-
sur-Aigues**

Le conseil délibère,

Approuve le compte administratif du budget annexe de la zone d'activité économique *Jonquier & Morelles* de Camaret-sur-Aigues 2016 qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2016 : - 35 436,91 €

Reprise de l'exercice antérieur : + 13 081,78 €

Résultat de clôture : - 22 355,13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2016 : + 189 920,47 €

Reprise de l'exercice antérieur : - 12 824,24 €

Résultat de clôture : + 177 096,23 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

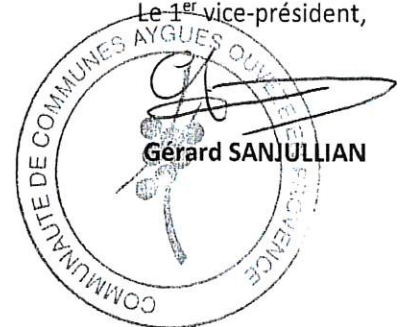
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 04/04/2017

Et notification

Du: 05/04/2017

Le 1^{er} vice-président,



Le Président

Max IVAN

CS

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 25

Pour : 31

Contre :

Abstention :

Séance ordinaire du 30 mars 2017

**L'an deux mil dix-sept
et le trente mars à dix-huit heures trente**

Date de convocation

Le 23 mars 2017

Date d'affichage

Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. GÉRARD SANJULLIAN, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, MME FABIENNE MINJARD, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME CLAIRE BRESOLIN à M. MAX IVAN ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

Délibération

n°2017-026

**Affectation du résultat
du budget principal**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

L'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales expose : « *Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.*

La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat. Lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement.

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.»

**Délibération
n°2017-026
Affectation du résultat
du budget principal**

Compte tenu du résultat de clôture du compte administratif du budget principal 2016 qui se présente avec un excédent en section de fonctionnement et un déficit en section d'investissement, le conseil communautaire peut décider d'affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, via l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver l'affectation partielle de l'excédent de fonctionnement, à hauteur de 980 000 €, pour couvrir le besoin de financement et financer les investissements prévus en 2017, et le maintien du solde, soit 159 160,95 €, à la section de fonctionnement.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve l'affectation partielle de l'excédent de fonctionnement, à hauteur de 980 000 €, pour couvrir le besoin de financement et financer les investissements prévus en 2017, et le maintien du solde, soit 159 160,95 €, à la section de fonctionnement,

Précise que ces écritures seront reprises dans le budget primitif principal 2017,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 04/04/2017
Et notification
Du: 05/04/2017

Le Président,



Le Président

Max IVAN

Max IVAN



Le Président

Max IVAN

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 30 mars 2017

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 25

Pour : 31

Contre :

Abstention :

L'an deux mil dix-sept

et le trente mars à dix-huit heures trente

Date de convocation

Le 23 mars 2017

Date d'affichage

Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. GÉRARD SANJULLIAN, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, MME FABIENNE MINJARD, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME CLAIRE BRESOLIN à M. MAX IVAN ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

Délibération

n°2017-027

**Affectation du résultat
du budget annexe
assainissement**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

L'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales expose : « *Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.*

La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat. Lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement.

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.»

4410

Envoyé en préfecture le 04/04/2017

Reçu en préfecture le 04/04/2017

Affiché le 05/04/2017

Bescher
Levrault

ID : 084-248400160-20170330-DEL2017_027-DE

**Délibération
n°2017-027
Affectation du résultat
du budget annexe
assainissement**

Compte tenu du résultat de clôture du compte administratif du budget annexe assainissement 2016 qui se présente avec un excédent dans les deux sections d'exploitation et d'investissement, le conseil communautaire peut décider d'affecter tout ou partie de l'excédent d'exploitation à la section d'investissement, via l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver l'affectation de la totalité de l'excédent d'exploitation, à hauteur de 627 377,36 € en section d'investissement.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,


Approuve l'affectation de la totalité de l'excédent d'exploitation, à hauteur de 627 377,36 €, en section d'investissement,

Précise que ces écritures sont prises en compte dans le budget primitif assainissement 2017,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 04/04/2017
Et notification
Du: 05/04/2017

Le Président,


Le Président
Max IVAN
Max IVAN


Le Président
Max IVAN

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 25
Pour : 30
Contre :
Abstention : 1

Séance ordinaire du 30 mars 2017

**L'an deux mil dix-sept
et le trente mars à dix-huit heures trente**

Date de convocation
Le 23 mars 2017
Date d'affichage
Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. GÉRARD SANJULLIAN, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, MME FABIENNE MINJARD, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME CLAIRE BRESOLIN à M. MAX IVAN ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

Délibération
n°2017-028
Vote du taux 2017 de la
cotisation foncière des
entreprises (CFE) /
Approbation

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE
Le rapporteur expose :

La réforme de la taxe professionnelle (TP), entrée en application en 2011, a profondément modifié le régime de la fiscalité des entreprises en substituant à l'ancienne TP deux nouvelles taxes : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

L'assemblée délibérante de l'EPCI doit voter le taux de la cotisation foncière des entreprises chaque année avant le 15 avril.

Pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, en revanche, ce sont les services fiscaux qui communiquent chaque année un montant prévisionnel de recettes sans que l'assemblée délibérante ne puisse intervenir pour décider de son produit.

Le conseil communautaire est donc appelé à voter le taux 2017 de la cotisation foncière des entreprises, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires le 9 mars, puis en commission des finances le 21 mars, inchangé depuis 2011, à savoir :

Taux 2017 de la cotisation foncière des entreprises : 31,01 %

uyi

Envoyé en préfecture le 04/04/2017

Reçu en préfecture le 04/04/2017

Affiché le 05/04/2017

RECEVÉ

ID : 084-248400160-20170330-DEL2017_028-DE

**Délibération
n°2017-028
Vote du taux 2017 de la
cotisation foncière des
entreprises (CFE) /
Approbation**

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Décide de fixer le taux de la cotisation foncière des entreprises à 31,01 % pour 2017,

Autorise le Président à signer l'état fiscal "1259 FPU" sur lequel figurent les bases prévisionnelles de cette taxe et le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget,

Précise que la recette correspondant à ce produit fiscal sera inscrite au budget principal 2017 par décision modificative à l'article 7311 des recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 04/04/2017

Et notification

Du: 05/04/2017



Le Président,

Le Président

Max IVAN
Max IVAN



Le Président

Max IVAN

27 ?

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 30 mars 2017

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 25
Pour : 30
Contre :
Abstention : 1

**L'an deux mil dix-sept
et le trente mars à dix-huit heures trente**

Date de convocation
Le 23 mars 2017
Date d'affichage
Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. GÉRARD SANJULLIAN, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, MME FABIENNE MINJARD, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME CLAIRE BRESOLIN à M. MAX IVAN ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

**Délibération
n°2017-029**

**Vote des taux 2017 de
la taxe d'habitation et
de la taxe foncière sur
les propriétés non
bâties / Approbation**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

La réforme de la taxe professionnelle, entrée en application en 2011, a transféré aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique le produit de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties que percevaient auparavant les départements, pour compenser les pertes de recettes engendrées par cette réforme de la fiscalité des entreprises.

L'assemblée délibérante de l'EPCI doit voter les taux de ces deux taxes chaque année avant le 15 avril.

Le conseil communautaire est donc appelé à voter le taux 2017 de la taxe d'habitation et le taux 2017 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, tel qu'ils ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires le 9 mars, puis en commission des finances le 21 mars, l'un et l'autre inchangés depuis 2011, à savoir :

Taux 2017 de la taxe d'habitation : 8,16 %
Taux 2017 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,59 %

M. ?

Envoyé en préfecture le 04/04/2017

Reçu en préfecture le 04/04/2017

Affiché le 05/04/2017

Besler
e-trait

ID : 084-248400160-20170330-DEL2017_029-DE

**Délibération
n°2017-029
Vote des taux 2017 de
la taxe d'habitation et
de la taxe foncière sur
les propriétés non
bâties / Approbation**

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Décide de fixer le taux de la taxe d'habitation à 8,16 % pour 2017,

Décide de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,59 % pour 2017,

Autorise le Président à signer l'état fiscal "1259 FPU" sur lequel figurent les bases prévisionnelles de ces deux taxes et le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget,

Précise que la recette correspondant à ce produit fiscal sera inscrite au budget principal 2017 par décision modificative à l'article 7311 des recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 04/04/2017
Et notification
Du: 05/04/2017



Le Président,

Le Président

Max IVAN
Max IVAN



Le Président

Max IVAN

mi

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 25

Pour : 30

Contre :

Abstention : 1

Séance ordinaire du 30 mars 2017

**L'an deux mil dix-sept
et le trente mars à dix-huit heures trente**

Date de convocation

Le 23 mars 2017

Date d'affichage

Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. GÉRARD SANJULLIAN, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, MME FABIENNE MINJARD, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME CLAIRE BRESOLIN à M. MAX IVAN ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

**Délibération
n°2017-030**

**Vote du taux 2017 de la
taxe d'enlèvement des
ordures ménagères
(TEOM) / Approbation**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à voter et approuver le taux 2017 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire le 9 mars, puis en commission des finances le 21 mars, inchangé depuis 2009, à savoir :

Taux 2017 de la TEOM : 10 %

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Décide de fixer le taux 2017 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10 % pour toutes les communes,

Autorise le Président à signer l'état fiscal "1259 TEOM" 2017 sur lequel figurent les bases prévisionnelles de cette taxe et le produit attendu nécessaire au financement du service des déchets,

**Délibération
n°2017-030
Vote du taux 2017 de la
taxe d'enlèvement des
ordures ménagères
(TEOM) / Approbation**

Précise que la recette correspondant à ce produit fiscal sera inscrite au budget principal 2017 par décision modificative à l'article 7331 des recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 04/04/2017
Et notification
Du: 05/04/2017

Le Président,
Le Président
Max IVAN
Max IVAN



Le Président
Max IVAN



mi

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 30 mars 2017

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 25
Pour : 27
Contre : 1
Abstention : 3

L'an deux mil dix-sept
et le trente mars à dix-huit heures trente

Date de convocation
Le 23 mars 2017
Date d'affichage
Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. GÉRARD SANJULLIAN, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, MME FABIENNE MINJARD, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME CLAIRE BRESOLIN à M. MAX IVAN ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

Délibération
n°2017-31
Vote du budget primitif
principal 2017

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Conformément à l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif principal 2017, joint en annexe, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires le 9 mars, puis en commission des finances le 21 mars, équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DÉPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	1 825 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 364 000,00 €
Chapitre 014	Attributions de compensation + FPIC	4 855 311,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	203 600,00 €
Chapitre 66	Charges financières	31 493,52 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	541 595,48 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	79 000,00 €
TOTAL		8 900 000,00 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2017

Reçu en préfecture le 04/04/2017

Affiché le 05/04/2017

ID : 084-248400160-20170330-DEL2017_031-DE

Délibération
n°2017-31
Vote du budget primitif
principal 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES

002	Excédent antérieur reporté	159 160,95 €
Chapitre 64	Remboursement de personnel	10 000,00 €
Chapitre 70	Produits des services	10 000,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	7 084 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	1 340 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	254 411,05 €
Chapitre 042	Amort. subventions investissement	42 428,00 €
TOTAL		8 900 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / DÉPENSES

001	Déficit antérieur reporté	100 239,48 €
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	124 518,22 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	4 500,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	662 614,30 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	760 000,00 €
Chapitre 040	Amortiss. subventions investissement	42 428,00 €
	Restes à réaliser 2016	45 700,00 €
TOTAL		1 740 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES

1068	Affectation du résultat	980 000,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	100 000,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	118 404,52 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	541 595,48 €
TOTAL		1 740 000,00 €

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve le budget primitif 2017, équilibré en recettes et en dépenses dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement : 8 900 000 €

Section d'investissement : 1 740 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 04/04/2017

Et notification

Du: 05/04/2017

Le Président,

Le Président

Max IVAN

Max IVAN

Le Président
Max IVAN



Max

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 25
Pour : 31
Contre :
Abstention :

Séance ordinaire du 30 mars 2017

L'an deux mil dix-sept
et le trente mars à dix-huit heures trente

Date de convocation
Le 23 mars 2017
Date d'affichage
Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. GÉRARD SANJULLIAN, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, MME FABIENNE MINJARD, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME CLAIRE BRESOLIN à M. MAX IVAN ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

Délibération
n°2017-032
Approbation du
montant des
redevances 2017 du
service public de
l'assainissement non
collectif

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à approuver la fixation du montant des redevances du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) pour 2017, tel qu'il a été proposé lors du débat d'orientations budgétaires le 9 mars 2017 et en commission des finances le 21 mars 2017, à savoir :

Montant des redevances 2017

- ✓ Contrôle du bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes : 90 €
- ✓ Examen préalable de la conception et de la vérification de l'exécution (forfait unique) : 120 €

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Décide de fixer le montant des redevances perçues par le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) pour 2017, à :

my ?

**Délibération
n°2017-032
Approbation du
montant des
redevances 2017 du
service public de
l'assainissement non
collectif**


- ✓ 90 € pour le contrôle du bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes,
- ✓ 120 € pour l'examen préalable de la conception et de la vérification de l'exécution

Dit que la recette prévisionnelle a été inscrite au budget annexe assainissement 2017, à l'article 7062 des recettes d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 04/04/2017
Et notification
Du: 05/04/2017

Le Président,
Le Président
Max IVAN
Max IVAN



Le Président
Max IVAN



or?

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 30 mars 2017

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 25

Pour : 29

Contre :

Abstentions : 2

L'an deux mil dix-sept

et le trente mars à dix-huit heures trente

Date de convocation

Le 23 mars 2017

Date d'affichage

Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. GÉRARD SANJULLIAN, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, MME FABIENNE MINJARD, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME CLAIRE BRESOLIN à M. MAX IVAN ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

Délibération

n°2017-033

Vote du budget primitif
annexe assainissement
2017

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Conformément à l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif annexe assainissement 2017, joint en annexe, tel qu'il a été approuvé lors du débat d'orientations budgétaires le 9 mars 2017, puis en commission des finances le 21 mars 2017, équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections d'exploitation et d'investissement, et qui se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION / DÉPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	366 680,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	41 445,00 €
Chapitre 66	Charges financières	301 704,42 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 900,58 €
Chapitre 042	Dotations aux amortissements	834 929,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	32 341,00 €
Chapitre 023	Virement à section d'investissement	120 000,00 €
TOTAL		1 700 000,00 €

my P

Délibération
n°2017-033
Vote du budget primitif
annexe assainissement
2017

SECTION D'EXPLOITATION / RECETTES

Chapitre 70	Produits des services	1 350 100,00 €
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	103 643,00 €
Chapitre 042	Amortis. subvention investissement	246 257,00 €
TOTAL		1 700 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / DÉPENSES

Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	722 600,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	2000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	123 466,74 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	574 000,00 €
Chapitre 040	Amortis. subvention investissement	246 257,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	70 476,26 €
	Restes à réaliser 2016	1 661 200,00 €
TOTAL		3 400 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES

001	Solde d'exécution reporté	1 423 654,59 €
1068	Affectation du résultat	627 377,36 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	152 460,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	100 626,53 €
Chapitre 021	Virement section d'exploitation	120 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	834 929,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	70 476,26 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	70 476,26 €
TOTAL		3 400 000,00 €

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve le budget primitif annexe assainissement 2017, équilibré en recettes et en dépenses dans les deux sections d'exploitation et d'investissement, qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement : 1 700 000 €

Section d'investissement : 3 400 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

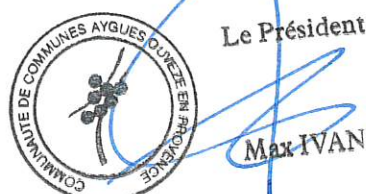
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 04/04/2017

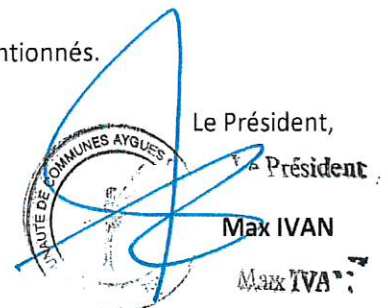
Et notification

Du: 05/04/2017

Le Président
Max IVAN



Le Président,
Max IVAN



my ?

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 24

Pour : 31

Contre :

Abstention :

Séance ordinaire du 30 mars 2017

**L'an deux mil dix-sept
et le trente mars à dix-huit heures trente**

Date de convocation

Le 23 mars 2017

Date d'affichage

Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. GÉRARD SANJULLIAN, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME CLAIRE BRESOLIN à M. MAX IVAN ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN ; MME FABIENNE MINJARD à MME FRANÇOISE CARRERE

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

Délibération

n°2017-034

**Vote du budget primitif
annexe 2017 de la zone
d'activité économique
Jonquier & Morelles à
Camaret-sur-Aigues**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Conformément à l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif annexe 2017 de la zone d'activité économique *Jonquier & Morelles* de Camaret-sur-Aigues, joint en annexe, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires le 9 mars 2017, puis en commission des finances le 21 mars 2017, équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT/ DÉPENSES

001	Déficit antérieur reporté	22 355,13 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	5 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2,10 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	1 122 907,77 €
TOTAL		1 150 265,00 €

Myi

Délibération
n°2017-034
Vote du budget primitif
annexe 2017 de la zone
d'activité économique
Jonquier & Morelles à
Camaret-sur-Aigues

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES

Chapitre 70	Vente de terrains	77 500,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1,47 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	1 072 763,53 €
TOTAL		1 150 265,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / DÉPENSES

Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	227 240,47 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	1 072 763,53 €
TOTAL		1 300 004,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES

001	Solde d'exécution reporté	177 096,23 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	1 122 907,77 €
TOTAL		1 300 004,00 €

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve le budget primitif annexe 2017 de la zone d'activité économique *Jonquier & Morelles* de Camaret-sur-Aigues, équilibré en recettes et en dépenses dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, qui se présente ainsi :

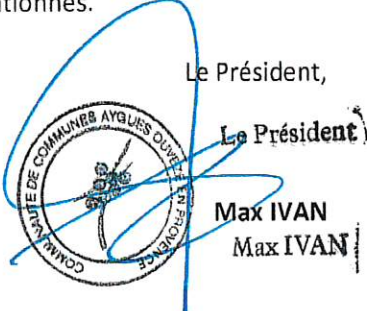
Section de fonctionnement : 1 150 265 €

Section d'investissement : 1 300 004 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 04/04/2017
Et notification
Du: 05/04/2017

Le Président,
Le Président
Max IVAN
Max IVAN



Le Président
Max IVAN



m?

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 24

Pour : 31

Contre :

Abstention :

Séance ordinaire du 30 mars 2017

**L'an deux mil dix-sept
et le trente mars à dix-huit heures trente**

Date de convocation

Le 23 mars 2017

Date d'affichage

Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. GÉRARD SANJULLIAN, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME CLAIRE BRESOLIN à M. MAX IVAN ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN ; MME FABIENNE MINJARD à MME FRANÇOISE CARRERE

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

**Délibération
n°2017-035
Demande de
subvention à l'Etat au
titre de la dotation
d'équipement des
territoires ruraux
(DETR) 2017 /
Approbation**

Rapporteur : M. Gérard SANJULLIAN

Le rapporteur expose :

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'est substituée à l'ancienne dotation globale d'équipement (DGE) et à l'ancienne dotation de développement rural (DDR).

Y sont notamment éligibles les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'un seul tenant, dont la population est inférieure à 75 000 habitants.

Le conseil communautaire est amené à autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 pour les travaux d'agrandissement et de mise aux normes environnementales de la déchetterie de Piolenc, et à approuver le plan de financement joint en annexe et s'y rapportant,

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

u p

**Délibération
n°2017-035
Demande de
subvention à l'Etat au
titre de la dotation
d'équipement des
territoires ruraux
(DETR) 2017 /
Approbation**

Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 pour les travaux d'agrandissement et de mise aux normes environnementales de la déchetterie de Piolenc,


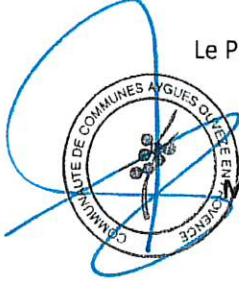
Approuve le plan de financement joint en annexe,

Dit que la recette sera inscrite au budget principal, après notification, à l'article 1311 des recettes d'investissement,



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 04/04/2017
Et notification
Du: 05/04/2017

Le Président,
Le Président
Max IVAN
Max IVAN



Le Président
Max IVAN



Max ?

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 24

Pour : 31

Contre :

Abstention :

Séance ordinaire du 30 mars 2017

L'an deux mil dix-sept

et le trente mars à dix-huit heures trente

Date de convocation

Le 23 mars 2017

Date d'affichage

Le 23 mars 2017

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRÉSENTS : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. GÉRARD SANJULLIAN, M. JOSEPH SAURA, M. LOUIS DRIEY, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, M. LIONEL MURET, MME MARLÈNE THIBAUD, MME CLAIRE DURAND, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, M. CLAUDE RAOUX, MME YOLANDE SANDRONE, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, MME LYDIE CATALON, M. STÉPHANE VIAL, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNÉ POUVOIR A UN CONSEILLER : Mme Elvire TEOCCHI à M. Philippe de BEAUREGARD ; M. FABRICE LEAUNE à MME CLAIRE DURAND ; M. ERIC LANNOY à M. LOUIS DRIEY ; MME CLAIRE BRESOLIN à M. MAX IVAN ; MME BÉRANGÈRE DUPLAN à M. JULIEN MERLE ; M. JEAN-PIERRE DELFORGE à M. GÉRARD SANJULLIAN ; MME FABIENNE MINJARD à MME FRANÇOISE CARRERE

ABSENTS : M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME MARIE-JOSÉ AUNAVE

Délibération

n°2017-036

**Désignation des
membres appelés à
siéger dans les
différents syndicats de
rivières**

Rapporteur : M. Louis DRIEY

Le rapporteur expose :

Par un courrier en date du 12 février 2017, M. le Préfet de Vaucluse a notifié à la Communauté de communes l'arrêté du 9 février relatif à la modification des statuts de la Communauté de communes qui porte essentiellement sur les nouvelles compétences qu'elle doit exercer de droit, qu'elles soient obligatoires ou optionnelles, et notamment la compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI).

Au titre de cette dernière compétence, trois syndicats de rivières - le Syndicat mixte intercommunal d'aménagement de l'Aygues, le Syndicat mixte de l'Ouvéze Provençale et le Syndicat intercommunal du bassin versant du Rieu Foyro - sont composés d'élus désignés par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale disposant de la compétence GEMAPI.

Il appartient donc au conseil communautaire de désigner les membres titulaires et les membres suppléants qui vont siéger dans ces syndicats, sachant qu'il ne peut s'agir que d'élus issus du conseil communautaire ou des conseils municipaux des communes intéressées.

my?

Envoyé en préfecture le 04/04/2017

Reçu en préfecture le 04/04/2017

Affiché le 05/04/2017

Besler
Levraut

ID : 084-248400160-20170330-DEL2017_036-DE

**Délibération
n°2017-036
Désignation des
membres appelés à
siéger dans les
différents syndicats de
rivières**

Sont ainsi proposés en tant que membres titulaires et suppléants du **Syndicat mixte intercommunal d'aménagement de l'Aygues** :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Pascal GILL	Mme Elvire TEOCCHI
M. Hervé AURIACH	Mme Fanny BISCARRAT
M. Roland ROTICCI	M. Olivier SURLES
M. Jean-Christophe CLEMENT	M. Daniel SANTANGELO
M. Pascal CROZET	M. Frédéric PENNE
M. Gilbert VATAIN	M. Jean-François MAILLET
M. Stéphane VIAL	Mme Catherine BOURACHOT
M. Marc GABRIEL	Mme Isabelle SUREL
M. Jean-Pierre DELFORGE	M. Bernard NEGRON
M. Daniel MAYER	M. Damien ROZIER

Sont ainsi proposés en tant que membres titulaires et suppléants du **Syndicat mixte de l'Ouvèze Provençale** :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. René MARIE	M. Gilles BARROT

Sont ainsi proposés en tant que membres titulaires et suppléants du **Syndicat intercommunal du bassin versant du Rieu Foyro** :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Louis DRIEY	Mme Brigitte MACHARD
M. Daniel SANTANGELO	M. Roland ROTICCI
M. Jean-Christophe CLEMENT	Mme Françoise GRANDMOUGIN
M. Joseph SAURA	Mme Anne-Marie BERMOND
Mme Christine LANTHELME	M. Alain BESUCCO
M. Michel COURTET	Mme Maryvonne HAMMERLI

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve la désignation des membres titulaires et suppléants amenés à siéger au sein des comités syndicaux du Syndicat mixte intercommunal d'aménagement de l'Aygues (SMIAA), du Syndicat mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) et du Syndicat intercommunal du bassin versant du Rieu Foyro (SIBVRF).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 04/04/2017

Et notification

Du: 05/04/2017

 Le Président
Max IVAN

 Le Président,
Le Président
Max IVAN
Max IVAN

my ?